Délibération N°**37** Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

Objet : **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009**

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est organisé dans les deux mois qui précédent l'examen du budget primitif.

Le Maire présente à l'assemblée la politique d'ensemble qui orientera la construction du budget primitif 2009. Dans cette perspective, il s'agit de présenter au Conseil Municipal les priorités politiques pour l'exercice à venir.

Les orientations du budget de la Ville pour 2009 :

- Une stricte stabilité des taux de fiscalité communale
- Une recherche efficiente de subventions
- Un niveau de services à la population renouvelé
- La réactivation du dossier P.R.U des quartiers Nord
- Un programme d'équipement ambitieux s'inscrivant dans une démarche de développement durable exigeante

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2009

L'objectif financier de la ville en 2009 est de dégager des économies en section de fonctionnement sur les moyens des services (mutualisation de certaines fonctions ressource au sein des services, mise à plat des assurances de la ville, mise en concurrence réactivée des prestataires de la ville, rationalisation de l'utilisation des véhicules, informatique, fournitures diverses) pour développer une politique ambitieuse en matière de création d'emplois, de qualité des équipements publics, de services à la population. Nous faisons de la lutte contre toutes les formes de précarité, de l'appui à l'insertion et à l'emploi et de la qualité de vie dans notre ville nos axes prioritaires de ce budget 2009.

Cette stratégie vise notamment à compenser la relative stabilité de nos recettes de fonctionnement :

- Stagnation des dotations et allocations compensatrices
- Un tassement des bases fiscales de nos principales entreprises

Par conséquent, les priorités politiques pour 2009 et les prochaines années de mandat peuvent être déclinées de la manière suivante.

A - DEVELOPPER LE TERRITOIRE

1 - Développement économique et Emploi / formation / insertion

Un des objectifs de la Municipalité en 2009 est de s'employer dès le début de l'année, à tirer les enseignements de l'audit qu'elle a fait mener et de s'engager sur les mesures de réorganisation qui doivent permettre à cet outil qu'est la M2E, en partenariat avec l'A.N.P.E, de remplir pleinement les missions qui lui sont confiées :

- En matière d'emploi et d'insertion : aider directement la population à trouver un emploi, faciliter la création d'emplois en soutenant les entreprises qui veulent s'installer ou se développer sur le territoire communal, et, bien évidemment, offrir tout son concours aux entreprises en difficultés.
- En matière de développement économique : soutenir le développement d'entreprises par le désenclavement des zones économiques, la mise en synergie des actions portées par les villes du bassin d'emploi et la promotion d'un projet de territoire.

L'Economie sociale et solidaire est un gisement d'emploi important et apporte des réponses concrètes aux personnes durablement éloignées de l'emploi..

C'est pourquoi, dès cette année, nous développerons une politique volontariste d'appui aux structures aulnaysiennes d'insertion par l'économique :

- développement du réseau des acteurs,
- organisation des deuxièmes rencontres de l'économie solidaire,
- création d'un fonds local pour l'économie solidaire,
- création d'une régie de quartier à Mitry,
- Signature du projet de ville RMI/RSA (Revenu Minimum d'Insertion / Revenu Minimum de Solidarité) avec le Conseil Général pour appuyer l'emploi et l'insertion sociale des bénéficiaires

Un effort particulier sera mené pour développer une nouvelle offre de service en adéquation avec la conjoncture économique, et renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi de longue durée.

2 - PRU (Programme de Rénovation Urbaine)

Depuis mars 2008, l'effort a été concentré sur la refonte de la maquette de reconstruction des logements détruits dans le cadre du 1 pour 1.

Le partenariat entre « Le Logement Francilien, la Ville et l'Etat » a été affiné et la commune s'est retournée, comme l'AMIF (Association de Maires d'Ile-de-France), en direction de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) dont le dernier rapport fait état de difficultés de financement des projets.

Dans ce contexte la finalisation du pôle de centralité et sa mise en œuvre opérationnelle comme celui de la ZAE sont primordiaux.

3 - Renforcement du réseau de transports en commun

La ville poursuit plusieurs objectifs :

- la rationalisation de l'ensemble des lignes de bus dont certaines se perdent en fin de parcours.
- la fusion de certaines lignes
- la création d'une ligne circulaire de désenclavement des zones économiques et des quartiers
- inscrire la démarche de développement durable dans les modes de circulation et de déplacement
- optimiser la recherche de financements.

En 2009, les aulnaysiens pourront donc emprunter des bus reliant les quartiers entre eux, et desservant les Zones d'activités jusqu'à présent peu ou mal desservies.

4 - Périmètres de sauvegarde du commerce et développement du commerce de proximité

Au travers de la définition d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'inscription d'une enveloppe pour l'acquisition des fonds de commerce, la Ville entend mener une véritable action pour aider au maintien du commerce de proximité qui participe du lien social dans tous les quartiers. C'est également l'occasion de maintenir voire de créer des emplois.

Développer les manifestations à caractère commercial et favoriser la promotion du commerce de proximité.

B - AMENAGER DURABLEMENT LA VILLE

Un projet urbain au service d'une meilleure qualité de vie pour tous les aulnaysiens et qui rende notre ville plus attractive et respectueuse de l'environnement, au travers de ses infrastructures et de ses aménagements urbains :

- une modification du PLU afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine garantissant une offre de logement diversifiée et exigeante en terme de qualité architecturale et environnementale.
- l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales permettant d'encadrer les nouvelles constructions
- la mise en œuvre d'orientations amenant la création d'éco-quartiers,
- l'entretien des espaces verts selon des pratiques encore plus respectueuses en matière de protection de l'environnement et l'aménagement de certains d'entre eux. En particulier, l'aménagement de jardins partagés dans le parc de la Roseraie Honoré DAUMIER, à l'image des jardins partagés du Zéphyr, permettra d'allier objectifs sociaux, environnementaux et de « mieux vivre ensemble »

Une ville exemplaire

Nos projets et nos actions seront résolument inscrits dans une démarche de développement durable qui s'appuiera sur la transversalité.

La réactivation de l'Agenda 21 aulnaysien en sera un des outils. Il s'agit de s'impliquer et d'engager concrètement et au quotidien notre action municipale pour répondre aux préoccupations environnementales d'aujourd'hui :

- par des actions et un soutien effectif aux économies d'énergie,
- par la préservation du patrimoine végétal et des parcs de la ville,
- par la sensibilisation de tous les publics et l'éducation à l'environnement,
- par la prise en compte systématique dans notre commande publique des critères environnementaux,
- par le renforcement de l'équipe de la Maison de l'environnement

C - ASSURER LA SECURITE ET LA PREVENTION POUR TOUS

La sécurité est une demande légitime de tout habitant. Insécurité réelle et sentiment d'insécurité doivent être combattus par un renforcement des actions de prévention, de médiation et aussi de dissuasion.

Ainsi, en ce qui concerne la prévention, nous souhaitons optimiser et développer la médiation urbaine dans les quartiers et favoriser l'appropriation citoyenne des questions de sécurité :

- aussi bien par l'ensemble de la population, avec le développement d'une structure d'accès au droit labellisée « point d'accès au Droit » financée par le Parquet de Bobigny,
- que par les publics jeunes à travers des actions spécifiques en collaboration avec l'Education Nationale, le Conseil Général ou l'intensification des actions municipales à destination de la Jeunesse, notamment avec la prise en charge par la commune des actions de Prévention Routière et d'éducation à la citoyenneté,

Au delà, nous mènerons une réflexion sur la réorientation des missions de la police municipale qui doit mieux répondre aux attentes de la population concernant les problèmes de la vie quotidienne.

Par ailleurs, l'intensification de la présence de la police municipale sur l'espace public doit être un facteur dissuasif des mauvais comportements.

Pour tous les problèmes plus graves et sensibles, ils optimiseront leur partenariat avec des professionnels de terrain (éducateurs, associations de prévention, Police Nationale...).

Il nous faut donc réactiver le contrat local de sécurité en développant l'articulation entre la police nationale et la police municipale, pour ce faire, et à partir des garanties données par le Ministère de l'Intérieur, nous permettrons :

- l'accueil d'une UTEQ (Unité Territoriale de Quartiers) sur le quartier de l'Europe

- l'implantation d'une compagnie de sécurisation chargée de prendre en charge les violences urbaines sur le département 93.

D - PROMOUVOIR «CITOYENNETES ET SOLIDARITES» POUR MARQUER LE VIVRE ENSEMBLE

1) Jeunesse

Favoriser l'accès des jeunes aux séjours organisés par la Ville par la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire.

Favoriser l'accès aux loisirs, à la santé et à l'éducation.

Renforcer les partenariats avec les établissements scolaires du second degré.

2) Sport

La politique sportive répondra à plusieurs grands axes :

- le sport pour tous en renforçant le soutien à l'activité de loisirs des clubs, en améliorant notre communication autour des évènements sportifs, et en adhérant à un Projet Sportif Local, en soutenant le handisport
- Un rapprochement entre Sport et Culture, Sport et bien-être, Sport et 3ème âge en améliorant la pratique sportive dans les foyers,
- Faire vivre la Charte CDOS 93 (Comité Départemental Olympique et Sportif)
- Développer la coopération inter-communale et la mutualisation des équipements,
- Mettre en œuvre un contrat régional « sport » et de développement du soutien aux clubs par le sponsoring et le mécénat sportif et culturel.

Pour ce faire, nous envisageons un renforcement de l'école municipale des sports et du soutien aux activités physiques et sportives pour les scolaires

3) Action sociale - Santé publique et lutte contre l'exclusion

Dans notre ville, de nombreux habitants sont frappés par l'exclusion et la précarité sociale, économique, environnementale et culturelle. Les mécanismes de l'exclusion sont multiples : le logement, l'emploi, la formation, et la santé.

Nous engagerons des actions de fond sur le corps social pour aider les populations fragilisées à accéder aux services et initiatives fédératives, comme :

- Le renforcement du travail en commun des centres sociaux existants en coordonnant mieux les interventions des professionnels de terrain des centres sociaux mais aussi des services partenaires. Les activités inter quartiers et les sorties familiales seront la priorité ;

- l'extension des centres sociaux au plus près des besoins : comme dans le quartier de Mitry, avec la programmation d'un équipement d'animation globale après concertation élargie de la population du quartier, et l'aménagement de locaux supplémentaires dans le quartier du « Gros Saule » ;
- la confortation du festival « Transit », dans un esprit d'intercommunalité.

Sans attendre, d'ailleurs, le résultat des négociations avec la C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales) est engagée la création d'un centre social couvrant les quartiers de Mitry, Ambourget, Savigny.

Enfin, toutes les initiatives permettant la restauration du lien social et l'insertion, seront favorisées, comme par exemple :

- les jardins partagés,
- la relance de notre politique de prévention des conduites addictives,
- la redéfinition de notre politique de prévention santé et d'accès aux soins.

4) Enfance et Petite Enfance

La difficulté à trouver des modes de gardes, nous le savons, peut mettre des familles en difficulté et constituer un frein à la recherche d'emploi ou aux actions de formation dans une démarche de retour à l'emploi.

Comme nous nous y étions engagés, nous allons construire deux micro-crèches en multi-accueil et débuter les études pour la construction d'une crèche de 40 berceaux dans le Sud de la ville.Ce sont donc plus de 60 p^laces supplémentaires qui seront créées en l'espace de deux ans.

5) Démocratie locale

La Municipalité s'est engagée à conduire ses actions et ses projets de ville, dans une dynamique de co-élaboration et de consultation de la population.

Elle sera également consultée régulièrement à chaque étape de mise en œuvre de notre plan de mandature. Ce rapprochement est, en effet, crucial pour mieux appréhender les besoins et les difficultés et adapter les projets aux problématiques, toujours évolutives, du terrain.

Les 12 Conseils de quartiers seront réunis en début d'année 2009 pour des « Assises de la Démocratie Locale » qui aideront la Municipalité à dessiner l'avenir de la Ville.

Au-delà de ces instances, Le Maire continuera d'organiser des réunions publiques pour présenter les projets, qu'ils s'agissent des projets concernant toute la Ville (budget, Réseau de transport en commun, crèche) ou des projets concernant strictement un quartier.

Ce rapprochement du centre de décision avec la population trouve également son illustration dans la mise en place d'un service des audiences. Chaque aulnaysiens qui le souhaite, doit avoir accès aux élus et obtenir réponse aux questions qu'il se pose.

De même le conseil municipal des seniors sera mis en place en 2009.

Au-delà des priorités politiques que la Municipalité s'est donnée pour bâtir son projet de budget pour 2009, l'activité des services à la population fait l'objet d'une attention quotidienne. En parallèle des travaux de diminutions des dépenses liées aux moyens des services, un regard sera porté sur les activités rendues par les services :

- s'assurer qu'elles sont en adéquation avec les besoins,
- veiller à ce que l'ensemble de la population qui le souhaite puisse y avoir accès
- et bien sur, travailler à l'optimisation des moyens pour, malgré les contraintes budgétaires, élargir l'offre faite aux aulnaysiens (nombre de places pour les séjours vacances, sorties ...)

6 - Coopération décentralisée - relations internationales

La municipalité d'Aulnay-sous-Bois s'est engagée à développer une politique publique de coopération décentralisée et à élargir son champ d'actions à l'international. Il s'agit alors pour la Ville de favoriser les échanges d'expériences entre acteurs et d'œuvrer ainsi à des rapports de solidarité et à une meilleure connaissance mutuelle.

- **Pôle « Coopération décentralisée »**

Dans le cadre de sa politique de coopération institutionnelle, la Ville devra créer les conditions de contractualisation de partenariats avec des collectivités étrangères dont certaines ont déjà fait l'objet de rencontres : au Maroc, en Algérie, au Pays Bas.

Il s'agira donc, dans un premier temps, d'organiser des rencontres politiques puis techniques afin d'identifier les pistes de travail, préalable indispensable à la signature d'accords de coopération et ce avec la participation de l'ensemble des services municipaux concernés.

- **Pôle « actions transversales, soutien et suivi des projets associatifs »**

Il s'agira, en collaboration avec le Service Vie Associative et la direction de Jeunesse d'apporter un appui technique voire financier aux porteurs de projets de solidarité à l'international (associations, établissements scolaires...).

7 - Vie associative

La priorité municipale en matière de vie associative réside dans le développement du partenariat indispensable entre les associations porteuses de projets et la collectivité.

Dans cette optique, la ville s'est engagée à être le partenaire incontournable et officiel des associations.

C'est pourquoi, la municipalité souhaite réaliser un lieu ressource, installé à la Ferme du Vieux-Pays, où le monde associatif trouvera sur place des occasions de rencontres et d'échanges, des conseils et un appui financier et logistique. Cet espace identifié comme un guichet unique, sera le creuset de la diversité associative, un véritable catalyseur d'énergies.

Comme chaque année, le Service de la Vie Associative organisera le Forum des Associations, manifestation festive de promotion du milieu associatif aulnaysien. et sera co organisateur de manifestations d'envergure telles que le festival latino arabo andalou et le battle VNR.

E - VIVRE AULNAY AU QUOTIDIEN

1/ Gérontologie – 3ème âge – social-handicap

La prise en charge à domicile, des personnes les plus dépendantes, âgées ou handicapées, passera par l'élargissement des intervenants et par la promotion d'un travail en réseau « d'accompagnement et de soutien » des aidants que le CLIMAD est chargé de développer.

S'agissant des personnes handicapés : la ville poursuit la mise en accessibilité de tous les bâtiments communaux, ainsi que d'une bonne part des voiries et des trottoirs.

Une ville, c'est la somme d'individualités, de particularismes. Aussi, la présence de nos anciens doit être préservée, et la Municipalité s'engage à poursuivre ce projet d'offrir tous les services susceptibles de permettre le maintien des personnes âgées ou handicapées, à leur domicile.

C'est aussi le respect de leur personne que d'accéder à leur souhait bien compréhensible, de vivre chez eux.

2/ Culture

Dans ce domaine, un effort tout particulier sera porté sur la politique de lecture publique, en proposant de nouveaux services qui s'articulent autour de trois axes de développement :

- la cohésion sociale
- un service de proximité
- des actions autour de la littérature contemporaine.

Le réseau des bibliothèques doit développer :

- L'accueil des étudiants en leur proposant des salles de travail et un fonds documentaire adapté (par disciplines, langues étrangères et langues vivantes…) et un accès en ligne aux archives de la Presse ;
- L'accueil des personnes en difficulté en mettant à leur disposition un logiciel d'apprentissage du Français ;
- Le développement du portage à domicile avec le renouvellement partiel des collections qui permettra de maintenir la qualité du service offert.

Par ailleurs, et en continuité de nos engagements de l'année 2008, nous engagerons en 2009 les travaux préalables et l'acquisition des fonds nécessaires à la mise en œuvre du Bibliobus qui circulera en 2010.

3/ Entretien du patrimoine

La commune, pour assurer ses missions et services et garantir la qualité du service offert à la population est propriétaire d'un patrimoine non négligeable. Elle s'engage donc à :

- Continuer et amplifier la maintenance du patrimoine bâti
- Réaliser des équipements qui favorise l'équilibre territorial d'accès aux différentes activités municipales (Sport, Culture, Loisir, Scolarité…)
- Maintenir le niveau des prestations réalisées par la Direction des bâtiments
- Réaliser des économies d'échelles pour le travail en régie
- Conserver et amplifier la réactivité de la Régie bâtiment
- Anticiper et améliorer la prospective de la direction de l'architecture

4/ Anciens combattants

Depuis l'installation de la nouvelle majorité un effort considérable a tété porté en ce domaine en créant une délégation d'adjoint au maire spécifique.

Une rénovation des plaques commémoratives et de certains monuments a été lancée. La majorité poursuit son devoir de mémoire en associant régulièrement les jeunes aulnaysiens aux commémorations.

Voici mes chères collègues, exposées en résumé les principales orientations budgétaires, pour l'année 2009, qui témoigne de notre volonté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de son Président,
VU l'avis des commissions intéressées,
PREND ACTE des orientations budgétaires 2009.

RAPPORT SUR LA ZUS ANNEXE A LA DELIBERATION

RAPPORT SUR LA ZUS D'AULNAY-SOUS-BOIS
ANNEE 2008
ANNEXE DE LA DELIBERATION N°37 du 18 DECEMBRE 2008

1 –GENERALITES

Les ZUS créées en 1993 puis 1996, ont été définies par le Pacte de Relance pour la ville comme « étant des zones caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'Emploi.

Le classement en ZUS est effectué sur la base d'une analyse conjointe des Elus et de l'Etat. Il existe actuellement 751 ZUS, dont 157 en Ile de France, et 1 Francilien sur 8 y réside.

Eléments synthétiques du rapport 2007 :

Les conclusions du dernier rapport de l'observatoire national des Zones urbaines sensibles sont les suivantes :

- Taux de chômage : 20.7 %, soit le double de la moyenne nationale,
- Revenu moyen annuel par habitant : (hors prestations familiales) est inférieur de près de la moitié en ZUS (10 540 €) par rapport à la France métropolitaine (17 184 €),
- Les habitants des ZUS disposent de deux fois moins de cabinets médicaux ou d'hôpitaux,
- Près des deux tiers (64 %) des élèves scolarisés en ZUS, sont issus de familles défavorisées contre 42.6 % hors ZUS,
- Les personnes socialement les plus fragiles ont tendance à rester en ZUS.

2 – LA ZUS D'AULNAY SOUS BOIS

Les limites de la Zone Urbaine Sensible concernent les quartiers :

- La Rose des Vents,
- Emmaüs,
- Les Etangs,
- La Cité de Europe.

Pour accompagner les moyens et les dispositions fiscales mises en œuvre par l'Etat, la Ville d'Aulnay-sous-Bois a mobilisé plusieurs millions d'euros afin de faciliter l'accès des habitants de la ZUS à l'emploi, à la formation, aux services publics et de leur assurer un plus grand épanouissement personnel à travers des activités inter-générationnelles et de lien social. La ZUS est cependant confrontée à des problèmes importants :

- Surendettement,
- Insuffisance d'emploi,
- Fort taux de chômage chez les jeunes notamment.

2.1 - LA POPULATION

La population au 21 août 2008 (source INSEE) de la ZUS était de 23 649 habitants représentant 29,6% de la population communale. 35,6% des familles ont trois enfants ou plus et 15% ont au moins quatre enfants. La population du territoire est cependant très jeune (49,7% des habitants ont moins de 25 ans).

Quelques indicateurs issus de l'INSEE sur la base de recensement de 1999, les chiffres du nouveau recensement n'étant disponibles qu'en 2009 :

Indicateurs	**Commune A.S.B.**	**ZUS d'ASB**	**ZUS du Département**	**ZUS de la Région**
Chômage	16.8 %	27.6 %	23.2 %	19.6 %
Non Diplômés	24.4 %	39.8 %	33.3 %	29.1 %
Moins de 25 ans	37.7 %	49.7 %	41.8 %	39.6 %
Etrangers	19.7 %	34.4 %	25.8 %	21.6 %
Familles monoparentales	16.1 %	21.4 %	22.7 %	21.7 %
Locatifs HLM	36.1 %	83.6 %	65.1 %	61.8 %
Ménages non imposés sur le revenu	37.7 %	60.4 %	53.1 %	47.4 %
Revenu médian par Unité de consommation (2004)	13445	8168	n.d	n.d .

2.2- LA POPULATION ACTIVE

Dans la ZRU, 9443 personnes sont actives, le taux d'activité est de **39,9%** ; il s'élève à **45,3%** à Aulnay-sous-Bois. La population active de plus de 15 ans présente les caractéristiques suivantes :

– **Un taux de chômage élevé :** 27,6% (16,8% à Aulnay-sous-Bois). Le chômage touche 39,6% des actifs âgés de 15 à 24 ans, et 29,8% des femmes actives. 49,6% des chômeurs le sont depuis plus d'un an.

– **Une majorité de CDI parmi les salariés : 67,5%** de la population active de la ZRU sont salariés, dont **71,7%** d'entre eux en CDI et **17%** à temps partiel. Les emplois aidés ne représentent que **2,5%** des salariés, et la fonction publique, **8,9%.**

– **Une majorité d'ouvriers** : **43%** des actifs sont ouvriers, **34,1%** employés, **11,1%** exercent des professions intermédiaires, **2,7%** artisans, chefs d'entreprises, **2,5%** sont cadres. Alors qu'à Aulnay-sous-Bois, les catégories socioprofessionnelles se répartissent entre **28,1%** d'employés, **23,2%** d'ouvriers, **18,9%** de professions intermédiaires, **8,7%** de cadres, **4,2%** d'artisans.

- Une forte proportion de sans diplôme : **39,8%** des plus de 15 ans actifs sont sans diplôme et **4,9%** ont un niveau supérieur au Bac, contre **21,1%** sans diplôme et **12,2%** ayant suivi des études supérieures à Aulnay-sous-Bois. Cependant dans la ZRU, **13,3%** de la population est en cours d'études, et les tendances décrites sont moins marquées pour les 15-24 ans, dont **32%** sont sans diplôme et **7,2%** ont un niveau d'études supérieur au Bac.

2.3- TYPOLOGIE DES FAMILLES

Les familles monoparentales représentent **21,4%** dans la ZUS contre **16,1%** dans l'ensemble de la Commune. Les ménages non imposés sur le revenu représentent dans ce territoire 60,4% contre **37,7%** dans l'ensemble de la Commune...

2.4 - LE PARC DE LOGEMENTS

Il y a **6204** logements dans la ZRU, ils représentent **21,2%** du parc de logements de la commune. Le parc de logements présente les caractéristiques suivantes :

- **Une vacance très faible** : les logements vacants ne représentent que **3,1%, contre 6,3%** à l'échelle de la ville.

- **Un parc collectif datant des années 1960-1970** : **88,3%** des logements sont collectifs, contre **55%** à Aulnay-sous-Bois, **82,3%** des logements sont situés dans des immeubles de plus de 10 logements. **62,9%** des logements du quartier ont été construits entre 1968 et 1974, et **0,5%** datent d'avant 1949, contre **24%** pour l'ensemble de la ville.

- **De grands logements confortables : 62,2%** des logements ont 4 pièces et plus, seulement 5,39% des logements ont une ou deux pièces. Les ménages disposent en moyenne de **3,7 pièces** par logement. **97,6%** des logements présentent toutes les normes de confort : présence d'une douche ou d'une baignoire, de WC et du chauffage central.

- **Une forte majorité de HLM** : 83,6% de la population habitent un HLM, contre 36% à Aulnay-sous-Bois. 11,3% des ménages sont propriétaires, 48% pour la ville. Le parc privé locatif ne représente que 2,7% des logements. Les ménages étrangers représentent **48,3%** des locataires HLM, et 23,5% des propriétaires.

LES ACTIONS

1 –Mesures relatives à l' Emploi

Le chômage reste important dans la ZUS malgré sa diminution régulière au cours de ces dernières années. En moyenne, 27,6% des personnes en âge de travailler sont demandeurs d'emploi dans la ZUS contre 16,8% sur l'ensemble de la Commune. Au-delà des exonérations de taxe professionnelle et des exonérations des charges sociales, la création de la ZUS a favorisé une importante dynamique en faveur de l'emploi, renforcée depuis 2001 par la création de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi (M2E).

Au 30 juin 2008, on recensait 1 190 chercheurs d'emploi (DEFM de catégorie 1) dans la ZUS d'Aulnay (sources : DARES / ANPE).

La création de cet équipement global au cœur de la ZUS - *qui regroupe la totalité des structures d'insertion professionnelle et des outils du développement économique* - a incontestablement apporté une plus-value dans la bataille pour l'emploi. Le bâtiment de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi est situé au 1, rue Auguste Renoir, à proximité immédiate des grandes zones industrielles et commerciales de la Commune et de ses principaux axes de communication. Il regroupe en effet les associations, à vocation emploi, de formation et d'aide à la création d'entreprises:

- M2E Expansion,
- Mission locale (M2E Emploi),
- M2E Ressources (formation et intérim d'insertion),
- M2E Entreprise (aide et accompagnement à la création d'entreprises).

Cette structure s'étend sur une superficie totale de 3 226 mètres carrés dont une moitié est destinée aux bureaux des services économie-emploi et l'autre aux bureaux et ateliers des entreprises hébergés par la pépinière soit :

- Services développement économique-emploi : 41 bureaux,
- Pépinière d'entreprises : 18 bureaux de 13 à 25 mètres carrés et 9 ateliers de 83 mètres carrés,
- Services communs comprenant notamment : accueil, 8 salles de réunion (dont une équipée de 7 postes informatiques et 3 postes téléphoniques pour la formation), 1 salle informatique, 1 salle de documentation équipée (3 postes informatiques), cafétéria.

La labélisation en 2006 de la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi en maison de l'emploi type Borloo (inter-communalité avec la commune de Villepinte), lui donne une dimension supplémentaire. Son rayonnement s'opère désormais sur un territoire plus large qui accueille davantage de grandes structures employeuses ; ce qui diversifie les métiers visés par les chercheurs d'emplois et augmente leurs possibilités de retrouver un travail. Elle s'emploie à :

- Contribuer à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi,
- Exercer des actions en matière de prévision des besoins de main-d'œuvre et de reconversion des territoires,
- Participer également à l'accueil et à l'orientation des demandeurs d'emploi, à l'insertion, à l'orientation en formation et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés et à l'aide à la création d'entreprises.

Les possibilités d'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire de la ZUS sont à la fois multiples et diversifiées (pépinières d'entreprises, hôtels d'activités ...). Au cours de ces dernières années, plusieurs zones d'activités, employant de nombreux habitants du territoire, ont vu le jour.

<u>La Maison de l'Entreprise et de l'Emploi a trois objectifs prioritaires</u>

- L'harmonisation des politiques locales de développement économique et de l'emploi,

- L'optimisation des moyens mis en œuvre,
- La création de synergies entre l'action locale et/ou celle des organismes publics dédiés.

Les structures complémentaires à la M2E oeuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion dans la ZUS

Ces structures interviennent sur le champ de l'insertion par l'économique. Elles couvrent des activités diverses, multipliant ainsi les possibilités d'insertion des populations les plus en difficulté.

- Ménage service : entreprise d'insertion et association intermédiaire implantée à Aulnay-sous-Bois depuis 1998. Elle se positionne sur le créneau des emplois familiaux, du nettoyage industriel et du service de proximité (repasserie),
- La Plate-forme d'Insertion Multiservices (PIM). Elle se positionne sur le bâtiment second-œuvre et sur la propreté et les espaces verts,
- Saddaka : Régie de quartier, elle intervient sur un champ très large (bâtiment second-œuvre, repassage, restauration, salon de coiffure...) et recrute la majeure partie de ses effectifs dans la ZUS,
- Ricochet : chantier d'insertion, cette association intervient sur du bâtiment second-œuvre et emploie essentiellement des jeunes des quartiers inscrits dans le territoire de la ZUS.

Dans le cadre de Rénovation Urbaine, une charte d'insertion a été signée avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU). De 2004 au 31 décembre 2007, 31 marchés ont été engagés dont 18 achevés et 13 en cours. 13 marchés sont intégrés dans le PRU et 18 hors PRU. 188 personnes ont été salariées sur l'ensemble des chantiers dont 90% d'hommes et 78% résidant dans la ZUS. 35% des salariés ont moins de 26 ans et 80% d'entre eux ont un niveau de formation inférieur ou équivalent au CAP. Au total, plus de 55 000 heures de travail ont été réalisées.

La conduite d'activité d'insertion par l'économique favorise d'une part l'insertion professionnelle d'habitants et d'autre part crée une dynamique de co-production de l'espace urbain. Son développement actuel a atteint ses limites. Ainsi, il est désormais – *pour plus d'efficacité et de cohérence* – utile d'organiser une mutualisation des moyens d'intervention.

La Zone Franche Urbaine

Le développement de la Zone Franche Urbaine est perceptible. L'hôtel d'activités a été agrandi, accueillant des entreprises très diversifiées. On y recense aussi des structures créées et portées par des habitants de la ZUS. Les objectifs essentiels de ce dispositif sont de :

- Favoriser le développement des entreprises dans le territoire en les accompagnant et en les informant,
- Améliorer l'accueil d'entreprises en construisant de nouveaux locaux et/ou en réhabilitant des locaux existants,
- Promouvoir l'emploi local en favorisant l'embauche des habitants de la ZUS,

- Organiser des formations qualifiantes en vue de faciliter l'accès à l'emploi des habitants de la ZUS.

Entre 2004 et 2006, la ZFU a connu une augmentation de près de 18% d'établissements nouveaux. Les embauches ont cependant légèrement reculé. Toutefois, dans les locaux de la SEMAD et sur la même période, le nombre d'entreprises a augmenté de plus de 14% et le nombre d'emplois de plus de 76%. La ZUS recueillent des non diplômés de plus en plus importants (39,8%) ; ce qui rend bien difficile leur accès à l'emploi.

Au 8 décembre 2008, on recensait :

448 entreprises implantées dans la ZUS d'Aulnay (source : Base de données des établissements / M2E) ;

Moyens mis en œuvre pour animer l'emploi et le développement économique

En 2008 :

- Budget global de la M2E : 13 464 589 euros,
- Subvention de la Ville : 2 464 658 euros,
- Nombre de salariés : 92 dont 5 mis à disposition par la ville,
- Plusieurs véhicules de services

Implantation d'entreprises dans les locaux de la SEMAD, création d'emploi et organisation de formation dans la ZUS

- En 2004, 14 entreprises ont été implantées, créant 64 emplois,
- En 2005, 11 entreprises ont été implantées, créant 32 emplois,
- En 2006, 12 entreprises ont été implantées, créant 75 emplois,
- En 2007, 25 entreprises ont été implantées, créant 50 emplois (source : M2E).
- En 2007, 148 entreprises ont été exonérées de taxe professionnelle (source : DGI). En
- En 2008, 22 entreprises ont été implantées, créant 143 emplois (source : M2E).
- Etablissements bénéficiant des exonérations de charges sociales (78 en 2004, 96 en 2005, 92 en 2006),
- Embauches bénéficiant des exonérations de charges sociales (51 en 2004, 21 en 2005, 19 en 2006,
- 1 formation organisée en 2004 ayant mobilisé 15 personnes,
- 2 formations organisées en 2005 ayant mobilisé 33 personnes,
- 6 formations organisées en 2006 ayant mobilisé 70 personnes.
- 6 formations organisées en 2007 ayant mobilisé 97 personnes

2 – Mesures relatives à l'Education

Dans la ZUS, a été créée une Zone d'Education Prioritaire (ZEP) qui a favorisé le développement de plusieurs actions d'accompagnement des enfants :

- Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS),
- Le Programme de Réussite Educative (PRE),
- Les actions de soutien à la parentalité.

L'éducation des enfants a été l'axe prioritaire pour la Ville dans le cadre du Contrat de Ville. Elle demeure aussi sa priorité dans celui du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ainsi, la Municipalité a encouragé et soutenu financièrement de nombreuses associations et services municipaux intervenant sur le territoire de la ZUS. Les établissements scolaires bénéficient aussi d'aides financières et matérielles considérables afin d'assurer efficacement leur fonction d'éducation. Mais malgré tous ces efforts, la question de l'échec scolaire, de la délinquance des mineurs et de la prise en charge des enfants après la classe reste posée.

L'accompagnement scolaire et la parentalité

Bilan de l'accompagnement à la scolarité – année scolaire 2007-2008

Le service actions éducatives second degré pilote des activités péri et extrascolaires en direction des enfants et jeunes âgés de 10 à 14 ans ou fréquentant le collège dans 5 structures réparties sur la commune. L'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs et activités éducatives complémentaires) est organisé pendant les périodes scolaires, les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h30 ; du début octobre à la fin du mois de juin.

Le projet pédagogique annuel, réalisé par chaque structure d'accueil dans le courant du mois de septembre, prend en compte l'ensemble des temps et périodes d'accueil des publics afin de garantir la continuité et la complémentarité éducative entre les temps péri et extrascolaire. Ainsi, les objectifs éducatifs, déclinés dans les projets pédagogiques sont communs à ces deux temps d'accueil. Les activités organisées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité – aide aux devoirs et activités éducatives complémentaires – répondent à ces objectifs qui ne se confondent pas avec ceux de l'école (transmission de savoirs) mais en sont le prolongement. Ainsi, l'aide aux devoirs doit prioritairement permettre à l'enfant de comprendre la consigne de l'enseignant et d'organiser son travail personnel. Les activités complémentaires ont un rôle de « consolidation » par le réinvestissement des acquis scolaires (expérimentation et pratique).

La connaissance que les parents ont de l'institution scolaire, la relation qu'ils entretiennent avec leur enfant – notamment au sujet de l'école, contribuent à la réussite scolaire et sociale des enfants. Cette implication, variable d'une famille à l'autre, est développée en lien avec les centres sociaux et les associations qui, de par leurs missions, bénéficient d'une relation privilégiée avec les familles. L'accompagnement à la scolarité organisé pour les 10 – 14 ans accorde une large place à la relation avec les parents, en les soutenant dans leurs relations avec l'institution scolaire (échanges avec les familles et éventuellement accompagnement lors des rencontres parents – professeurs), entretiens individuels avec les parents (en présence de l'enfant) en cas de difficultés ... Des articulations sont à construire avec le dispositif PREdans le cadre du projet d'aide à la parentalité, piloté par la ville et mis en œuvre par les centres sociaux.

Bilan de l'année scolaire 2007 - 2008

L'accompagnement à la scolarité organisé par le service actions éducatives second degré vise un public prioritairement inscrit en collèges. Il est organisé de manière transversale (temps péri et extrascolaire) et s'appuie sur le travail partenarial réalisé avec les établissements scolaires. Les activités proposées sont adaptées aux spécificités de la pré-adolescence. La prise en compte des caractéristiques du quartier, des demandes et besoins des familles, des priorités identifiées par les équipes enseignantes de chacun des collèges, concourent à la définition des objectifs et des modalités de mise en œuvre de l'activité au sein de chaque structure.

Relations avec les établissements scolaires

L'accompagnement à la scolarité vise à favoriser la réussite scolaire et plus globalement l'ouverture culturelle par l'accès aux équipements et les pratiques culturelles. Il ne se substitue pas au rôle et aux missions du collège, il en est le complément et s'organise à partir des concertations entre la ville et chacun des collèges : 3 représentants de la collectivité siègent au sein des conseils d'administration de chacun des 6 collèges (2 représentants au collège C. de Pisan).
En charge de coordonner les actions de la ville avec les collèges, le service actions éducatives second degré réunit chaque année les représentants de l'Education Nationale (Charges de mission politique de la ville de l'IA), les principaux de collèges et les services intervenant en appui des établissements.

Les équipes d'encadrement de l'accompagnement scolaire rencontrent régulièrement les équipes éducatives des collèges lors des CESC et des conseils de classe afin d'assurer la circulation et le partage de l'information (respectivement sur les priorités éducatives et le suivi individualisé des élèves).
Elles sont invitées par les établissements, en fin d'année scolaire, à la réunion d'information des parents des futurs élèves de 6éme.

Objectifs et contenus des activités

Le temps périscolaire est consacré à l'aide aux devoirs ainsi qu'au réinvestissement des acquis scolaires par le biais d'activités de découverte (culturelle, sociale) et d'expérimentation (sciences et techniques). Le dispositif permet à l'enfant de disposer des conditions adaptées à l'activité d'aide aux devoirs (calme, mobilier, matériel et documentation, personnel d'encadrement).
Concernant l'aide aux devoirs, le rôle des accompagnateurs est :

- d'aider les jeunes dans l'organisation de leur travail personnel,
- de favoriser l'identification et la formulation des difficultés éventuelles qu'ils rencontrent, soit dans la compréhension de la consigne donnée par l'enseignant, soit dans le contenu du devoir,
- de les accompagner et guider dans la recherche documentaire (recherche dans le cours, d'une réponse à la difficulté rencontrée).

Concernant les activités de découverte et d'expérimentation, les accompagnateurs scolaires organisent et animent, en s'appuyant sur les expériences et pratiques personnelles (familiales) de l'enfant :

- des activités scientifiques et techniques (mise en œuvre concrète des acquisitions scolaires),
- des activités culturelles visant la maîtrise de la langue – parlée et écrite – associées au programme du collège.

L'inscription des jeunes est réalisée auprès du Directeur de la structure, la présence des parents est requise. Une fiche d'inscription est complétée et signée par les parents. Le règlement intérieur est remis aux parents.
Le coût est de 9 € par trimestre, donnant accès à l'ensemble des temps d'accueil péri et extrascolaire, ceci afin de favoriser le suivi et l'implication des jeunes dans les projets de la structure.

Un suivi individuel est assuré avec chaque famille en présence de l'enfant. Des bilans sont également réalisés, en groupe et individuellement avec les jeunes (bilans hebdomadaires et bilans trimestriels) ainsi que chaque trimestre, avec les parents (lors de la ré-inscription de l'enfant).

Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans le cadre du plan de cohésion sociale dont l'un des piliers est l'égalité des chances.
Les programmes 15 et 16 du Plan et la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005, apportent des moyens et des outils nouveaux pour accompagner des enfants et des adolescents en fragilité et pour promouvoir la réussite éducative en prenant en compte la globalité de l'environnement de l'enfant. La circulaire du 27 avril 2005 de la Délégation Interministérielle pour la Ville (D.I.V) en précise les modalités.

Le dispositif du PRE est financé dans le cadre de la « Politique de la Ville », il s'adresse en priorité aux enfants domiciliés en Zone Urbaine Sensible (ZUS) ou scolarisés en ZEP. Les financements du dispositif sont assurés par l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSÉ), pendant social de la Politique de la Ville à côté de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.) financeur de la rénovation urbaine au niveau national.

La spécificité du dispositif repose donc sur son mode d'intervention individualisé. Le but du PRE est l'accompagnement, dans un parcours personnalisé, d'enfants et d'adolescents de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés, grâce à un travail partenarial de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Les fragilités de l'enfant sont donc prises en compte dans sa globalité éducative, sociale, culturelle, sanitaire.

Année scolaire 2006/2007
- Nombre d'enfants intégrés au dispositif et suivis : 113
- Coût financier 2007 : 260 988.00 euros

Année scolaire 2007/2008
• Nombre d'enfants intégrés au dispositif et suivis : 304

• Coût financier 2008 : 390 567.00 euros

Le PRE à Aulnay sous bois.

La priorité de l'équipe est de placer l'enfant et sa famille au centre du dispositif. Les principales étapes sont les suivantes :

- Repérage par un membre de la communauté éducative d'un enfant rencontrant des difficultés.
- Elaboration d'un diagnostic partenarial.
- Autorisation des parents à l'inscription de l'enfant dans le dispositif de Réussite Educative.
- Elaboration d'un parcours individualisé.

Suivi et élaboration du parcours personnalisé.

Le PRE à Aulnay a été lancé le 1er septembre 2006.

Définition du dispositif.

Après la réalisation du diagnostic territorial, produit entre septembre et décembre 2006, 3 axes forts d'intervention ont été retenus :

- Soutenir la fonction parentale.
- Favoriser la réussite scolaire par l'ouverture culturelle.
- Favoriser l'accès au soin.

Les modalités de mise en ouvre ont été définies à partir du travail de 4 instances :

- Le comité technique : composé des cadres des institutions partenaires.
- Les 3 groupes de travail : constitués en fonction des 3 thématiques (axes forts) mentionnés plus haut.

Mode d'intervention du PRE à Aulnay.

Le PRE, afin d'assurer l'individualisation des réponses, s'appuie sur l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien et sa « boîte à outil » constitué des actions spécifiques du PRE, mais surtout du droit commun, qui constitue la principale ressource de l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien.

L'Équipe Pluridisciplinaire de soutien :

- Accompagnement social assuré par une référente de parcours (assistante sociale)
- Soutien à la fonction parentale assuré par une psychologue clinicienne.

- Prévention et accès aux soins assurés par une référente de parcours (infirmière de santé publique - arrivée prévue le 1er décembre 2008)

La Boîte à outil du dispositif : actions spécifiques et droit commun.

Les actions spécifiques :

Les clubs coup de pouce :

A destination des enfants scolarisés en CP, les Clubs Coup de Pouce permettent de favoriser un apprentissage de la lecture et de l'écriture. Au-delà de la méthode pédagogique innovante, les clubs coup de pouce s'appuient sur une très forte mobilisation des parents.

Coût pour 2008 : 68 900.00 euros

La cellule de soutien psychologique dans les collèges :

En partenariat avec l'inter secteur de psychiatrie infanto-juvénile, l'action consiste en la permanence d'un pédopsychiatre et de 3 psychologues cliniciens dans 4 collèges de la ville et cela à raison d'une demi-journée par semaine.

Coût pour 2008 : 300 00.00 euros

Envie de réussir :

Cette action portée par la Plate-forme Insertion Multiservice (PIM) s'adresse aux collégiens en situation de décrochage scolaire afin d'élaborer avec eux un véritable « projet de vie ». Ce dispositif s'appuie sur une chargée de mission élaborant avec le jeune et sa famille un projet personnalisé en utilisant les stages de découverte professionnelle comme outil principal.

Coût pour 2008 : 62 290.00 euros

Le droit commun, outil principal du dispositif :

Loin de vouloir proposer une nouvelle strate dans le domaine de l'intervention socio-éducative, le PRE a pour première ambition de mobiliser le droit commun afin de fournir une réponse à la problématique des enfants et de leur famille. Que ce soit dans le domaine de l'accès aux droits sociaux, de l'accès au système de santé ou encore des activités périscolaires ou extrascolaire, l'équipe du PRE s'appuie sur les ressources présentes sur le territoire.

En 2007

Nombre d'enfants intégrés au dispositif et suivis :247
Coût financier : 194 238 euros.

3 - Mesures relatives à la Sécurité

L'objectif prioritaire de la Commune en matière de prévention et de traitement de la délinquance peut se traduire de la manière suivante : *Renforcer la sécurité et organiser une action offensive de prévention de la délinquance, notamment des mineurs, en développant un partenariat plus efficace entre tous les acteurs.*

Le Contrat Local de Sécurité (CLS), signé en 2003 a exprimé les priorités majeures de la Ville en matière de prévention et de sécurité. Plus d'une trentaine de fiches actions ont été mises en œuvre par les acteurs co-produisant la sécurité (polices, associations, médiateurs, services techniques, éducateurs, éducation nationale, services municipaux...) au sein de la Commune. Les orientations de ce dispositif ont été établies après un diagnostic exhaustif qui a permis de cerner les problèmes et les enjeux de sécurité auxquels sont confrontés les habitants et les territoires. Ce diagnostic partagé a ainsi révélé des besoins qui ont favorisé la construction de réponses efficaces à travers les fiches actions.

Il s'est agi en outre de

- Créer et accompagner le développement d'un bureau d'aide aux victimes,
- Organiser une permanence d'une psychologue et d'une assistante sociale dans le commissariat,
- Organiser des temps forts sur les questions de sécurité routière,
- Assurer la sécurité des chantiers du programme de rénovation urbaine,
- Assurer la sécurité des zones d'activités,
- Développer l'action des médiateurs sur cette zone.

Deux conventions visant à accueillir des tigistes ont été signées entre d'une part, la Ville et la P.I.M., et d'autre part le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation. Plusieurs dizaines de jeunes sont accueillis chaque année dans les différents services municipaux pour exécuter leur peine. Il en va de même pour les mesures de réparation.

Dès 2006, la Ville a entrepris la réactualisation du diagnostic local de sécurité de 2003 afin d'évaluer et d'ajuster les actions entreprises dans le cadre du CLS. Cette initiative est confortée par la circulaire interministérielle du 04 décembre 2006 relative « aux contrats locaux de sécurité de nouvelle génération ».

Renforcement des effectifs

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de policiers nationaux	151	160	166	159	181	171	162	173
Nombre de policiers municipaux	50	51	62	64	64	63	66	63
Nombre des médiateurs	Mission ville : 13	Mission ville : 13	Mission ville : 13	Mission ville : 13	Ville à partir de 2005 13	14	15	16

Mise en place de la vidéo-protection

La Ville a lancé un programme d'installation en 2005 de 33 caméras. 22 sont installées et raccordées à la PM Six caméras assurent la couverture du territoire de la ZUS.

Mesures relatives au personnel travaillant dans les ZUS

La Loi prévoyant une bonification indiciaire pour les fonctionnaires affectés aux ZUS, un coût supplémentaire moyen est supporté par la Ville. En 2008 la ville a consacré 665 000 € à cette indemnisation.

La rénovation urbaine et l'accompagnement des familles

1- Le Projet de Rénovation Urbaine

Avant le Programme de Rénovation Urbaine (PRU), le territoire de la ZUS a bénéficié de nombreux autres programmes (Grand Projet Urbain, Grand Projet de Ville...). La signature de la convention ANRU qui a eu lieu le 17 décembre 2004 conforte une démarche d'amélioration de l'habitat, entrepris plusieurs années auparavant. La mise en œuvre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) est actuellement bien engagée. Certaines réalisations constituent des éléments très positifs (par exemple la mise en œuvre de la charte d'insertion, les réhabilitations et les résidentialisations des quartiers Brise/Zéphyr...).

Ce projet concernant les quartiers Nord de la Ville a fait l'objet de la signature d'une Convention avec l'ANRU le 17 décembre 2004. Le Logement Francilien, l'OPHLM, la CDC, l'Association Foncière Logement, Le Préfet de la Seine-Saint-Denis, y sont parties prenantes.

Ce projet vise un objectif de mixité socio-économique et fonctionnelle permettant une meilleure intégration de ces quartiers dans la Ville, et, de ce fait, vise à la résorption de la fracture Nord/Sud.

L'atteinte des objectifs peut se regrouper en cinq interventions :

- **Le patrimoine** (démolitions, constructions, réhabilitations, résidentialisations) : Le logement Francilien a la charge de ce volet. Les actions de démolitions et reconstruction concernent 821 Logements sociaux., la résidentialisation 1963 logements .

- **Le cadre urbain** (voiries, tous espaces extérieurs publics) : Le Conseil Général opère actuellement les travaux nécessaires pour transformer la RN2 en Boulevard Urbain. La Ville a entrepris des travaux pour créer des voiries à l'intérieur du Quartier, ainsi que pour traverser le futur boulevard urbain.

- **Les équipements et services**
  Un projet qui devrait aboutir à l'horizon 2011 **(est-ce toujours planifié de cette manière)** d'une salle des Fêtes implantée le long du Boulevard Urbain.
  Un pôle de Centralité qui permettra de regrouper la Mairie Annexe, la CAF. La configuration des futurs locaux participera de l'amélioration de l'accueil des usagers.

- **La gestion urbaine de proximité** : en janvier 2004, les partenaires ont signé une convention cadre qui associe les bailleurs, la Ville et l'Etat. Les interventions concernent notamment l'enlèvement des épaves, les ordures ménagères, les locaux poubelles, l'entretien des parkings…

- **Le développement économique et commercial** : dans le cadre d'une Concession, la Ville a confié à la SIDEC, l'aménagement d'un vaste espace sur lequel elle implantera une zone d'activité, des logements et des commerces, un parc paysager. La Ville de son côté, travaille à la redynamisation économique sous l'angle urbain et sécuritaire, pour redonner une commerciabilité aux zones périphériques des quartiers Nord. Par ailleurs la Maison de l'Economie et de l'Emploi s'est installée dans le Quartier de la Rose des Vents, a été récemment labellisée Maison Borloo.

2- Développement social Urbain

Plusieurs équipements structurants sont construits dans le périmètre de la ZUS. Ils ont tous une vocation d'accompagner les initiatives des habitants et leur parcours d'intégration et d'insertion sociale. L'inscription dans la ZUS des quartiers de la Rose des vents, des Etangs,

de la Cité de l'Europe a amené ces dernières années la Ville à renforcer en outre sa politique locale de Cohésion Sociale.

Bien avant l'apparition du dispositif ZUS, de nombreuses structures oeuvraient déjà sur place. Même s'il apparaît que les efforts sont encore à poursuivre, il est certain que les structures existantes apportent d'importantes améliorations à la vie des habitants, à travers différents outils mis en place:

- Point d'Accès aux Droits,
- Point Ecoute jeunes et de Santé,
- Ecrivain public et Interprétariat
- Fêtes de quartiers.

Des structures complémentaires intervenant sur le champ social et culturel

La Plate-forme d'Insertion Multiservices (PIM)

Cette structure d'insertion globale a été créée en 2002. Elle met en place de nombreux ateliers d'aide et d'accompagnement des jeunes descolarisés et des adultes en quête d'insertion professionnelle. Elle s'appuie sur plusieurs pôles d'activités complémentaires (salle des sports à vocation d'insertion, chantiers d'insertion, mobilisation des rmistes et chômeurs de longue durée...). Pour parfaire efficacement son action, elle a développé un réseau partenarial de prise en charge avec les structures emploi (M2E, ANPE...), les éducateurs spécialisés, les services sociaux pour mieux apporter des réponses aux nombreuses demandes des habitants.

Moyens mis en œuvre

- La structure est animée par 24 salariés dont 5 mises à disposition par la ville,
- Budget annuel de près d'un million deux cent mille euros,
- Trois sites d'intervention
- Trois véhicules de service.

La subvention annuelle attribuée par la Ville (en 2008) s'élève à :850 000 euros.

Les Centres Sociaux d'Aulnay

D'un centre social (Albatros) installé au cœur de la Rose des vents jusqu'en 1997, le territoire de la ZUS accueille désormais trois centres qui ont des rayonnements territoriaux. Ces centres sociaux assurent une animation de la vie de quartier, développent des activités visant à favoriser du lien social et inter-générationnel. Ils organisent en outre des cours d'alphabétisation et de soutien scolaire. Ils participent à la prévention de la délinquance par la mise en œuvre d'actions d'animation aux pieds des immeubles. Les partenariats qu'ils organisent avec les structures emploi et de médiation sociale facilitent l'insertion des habitants de la ZUS.

Moyens mis en oeuvre

- Les centres sociaux emploient 44 personnes dont 9 Mises à disposition par la ville
- Leur budget (en 2008) est de 2 088 000 euros,
- Deux (2) véhicules de service,
- Trois (3) sites d'intervention.

La subvention annuelle attribuée par la Ville (en 2008) s'élève à : 1 585 000 euros.

Les activités de ces structures sont complétées par un important dispositif d'accueil des jeunes à travers les antennes du Service Municipal de la Jeunesse (Moulin de la Ville, Nautilus...), disséminées dans le territoire de la ZUS.

Le Centre de Danse du Galion

Basé dans la galerie marchande du Galion, au cœur de la ZUS, le centre de danse développe une activité de danse qui draine des jeunes qui viennent au-delà de la Commune. Tout comme le CAP, cette structure, rattachée à l'Institut Aulnaysien de Développement Culturel, participe en plus de sa vocation culturelle, à valoriser le territoire vis à vis de l'extérieur.

Moyens mis en œuvre

- Nombre d'intervenants par an : 7 salariés dont 6 mis à disposition par la Ville,
- Moyens financiers : 251 312 euros dont 130 000 euros par la Ville.

Le CAP (Scènes des Musiques Actuelles)

Cet équipement conçu prioritairement pour les jeunes accueille une scène de concerts et des studios d'enregistrement sophistiqués. La renommée du CAP va au-delà de la Commune. Son implantation dans la ZUS a incontestablement favorisé une certaine ouverture du territoire sur l'extérieur, son désenclavement. En lien avec d'autres structures municipales et associatives, il organise des activités d'animation locale et de lien social. Tous ces équipements qui structurent la Zone Urbaine Sensible lui donnent en même temps une dimension plus accessible et une image de plus en plus positive aux yeux de l'extérieur.
Moyens mis en œuvre

- Nombre d'intervenants par an :16 salariés
- Moyens financiers : 1 315 000 €

2 -L'accompagnement social des habitants de la ZUS

La Municipalité a mis en œuvre et soutient fortement des structures qui ont vocation à accueillir et à accompagner les habitants de la ZUS dans toutes leurs démarches.

L'accompagnement social des résidents est ainsi assuré par plusieurs structures bien actives sur le terrain. Elles travaillent en synergie et tentent d'apporter, quand c'est nécessaire, des réponses communes aux demandes des habitants. Dans le territoire de la ZUS, foisonnent plusieurs associations de quartiers et des services municipaux de proximité (PMI, services sociaux, mairies annexes, bibliothèques...) qui organisent la prise en charge sociale des habitants. Les actions d'accompagnement social se répartissent comme suit :

- La médiation interculturelle,
- L'alphabétisation et l'apprentissage du français,
- Le soutien scolaire,
- Les interventions d'écrivains publics et interprétariat,
- Les interventions des écrivains publics et interprètes,
- Le suivi social des familles
- Sorties culturelles...

Moyens mis en œuvre

- Association des femmes relais,
- Plate-forme d'Insertion Multiservices (PIM),
- Trois centres sociaux,
- Services sociaux (CCAS, CAF, PMI...),
- Associations de quartiers.

L'activité des Services Sociaux, a enregistré une hausse de 60 % du nombre de personnes reçues, alors que le nombre de dossiers traités baissait de 10 %. Nous pouvons constater également la part croissante des femmes dans la population en difficulté (augmentation de 1.85 % de la part qu'elles représentent), ainsi que le nombre toujours plus important de personnes séparées ou divorcées. En effet, les problématiques lourdes auxquelles les familles sont confrontées nécessitent avant tout un accompagnement social : c'est-à-dire des rencontres très régulières alors que les moyens (logements, centres d'hébergement et aides financières) sont de plus en plus faibles et par conséquent des «dossiers ouverts » moins fréquents.

INDICATEURS ZUS – ANNEE 2008

SECURITE	
o Nombre d'infractions voie publique dans la ZUS	671
o Nombre d'infractions voie publique commis sur la Ville	3555
o Taux d'élucidation	30.62%
o Nombre de cas où des mineurs sont impliqués	114 (32.85%)
o Nombre d'outrage à agents de la force publique	25
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (du 1er janvier à fin novembre)	
Quartier de la Rose des Vents	
o Nombre de personnes reçues	1543
o Nombre de demandes traitées	1675

o Nombre de nouvelles familles	141 soit 8.90 %
o Nombre de personnes reçues par les Assistantes Sociales	757
o dont bénéficiaires d'un suivi social (projets contractualisés avec les administrés	Non identifié
o Demandes traitées : les plus rencontrées	
o aides légales	19.82 % dont 55 % concernent le RMI
o logement	9.91 %
o problèmes financiers	24,71 %
o droits sociaux	21.31 %
o Typologie des familles	
o Hommes	34.59 %
o Femmes	65.41 %
o Célibataire	20.11 %
o vie maritale	20.89 %
o marié	35.08 %
o séparé	8.82 %
o instance de divorce	0 en 2008
o divorcé	5.47 %
o veuf/veuve	4,02 %
Quartier Etangs-Merisier-Emmaus	
o nombre de personnes reçues	928
o nombre de demandes traitées	1 101
o nombre de nouvelles familles	48 soit 4.35 %
o nombre de personnes reçues par les Assistantes Sociales	163
o Demandes traitées : les plus rencontrées	
o aides légales	32.78 % dont 52.35 % concernent le RMI
o logement	18,43 %
o problèmes financiers	32,24 %
o Typologie des familles	
o Hommes	31.47 %
o Femmes	68.53%
o célibataire	24.54 %
o vie maritale	23.16 %
o marié	34.11 %
o séparé	8.18 %
o instance de divorce	0 en 2008
o divorcé	7.35 %
o veuf/veuve	1.94 %

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008

MARCHES PUBLICS & ACCORDS CADRE
Liste des consultations engagées (montants estimés à 90 000 € HT et au-delà)

Objet du marché	Type de procédure	Montant estimé
Direction Architecture		
AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE MATERNEL NONNEVILLE - QUARTIER NONNEVILLE	Appel d'offres ouvert	1 321 070,34 HT
Délibération présentée à l'ordre du jour (annule et remplace la délibération n° 35 du 20 novembre 2008)		
Direction des Restaurants Municipaux		
FOURNITURE DE BOISSONS ALCOOLISEES ET NON ALCOOLISEES - ANNEE 2009, RENOUVELABLE JUSQU'EN 2012 (2 lots)	Appel d'offres ouvert	Minimum annuel : 48 000,00 HT Maximum annuel : 90 000,00 HT
Délibération présentée à l'ordre du jour		
LOCATION ET ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE RESTAURATION - ANNEE 2009/2010, RENOUVELABLE JUSQU'EN 2012/2013	Appel d'offres ouvert	Minimum annuel : 80 000,00 HT Maximum annuel : 130 000,00 HT
Délibération présentée à l'ordre du jour		
Direction Jeunesse		
ORGANISATION DE SEJOURS VACANCES AU PROFIT DES AULNAYSIENS AGES DE 6 A 17 ANS REVOLUS POUR LES VACANCES D'ETE – ANNEE 2009 (27 lots)	Procédure adaptée Article 30	500 000,00 HT
Délibération présentée à l'ordre du jour		
Direction Santé		
APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET PARA-PHARMACEUTIQUES – ANNEE 2009 (7 lots)	Procédure adaptée encadrée	Minimum : 75 500,00 HT Maximum : 96 000,00 HT